



## CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

### Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du mercredi 2 mars 2005 à Coppet

---

La séance est ouverte à 20 h 00 par le Président du Conseil Intercommunal, M. Jean-Michel Hainard, Syndic de Trélex.

- 1. Appel**      24 communes sont représentées  
1 commune est excusée, Tannay

**2. Mutations au sein du Comité intercommunal**

**Démissions** : MM. J.-P. Dériaz et A. Fossati

**Election de deux nouveaux membres :**

M. Pierre-André Romanens - délégué commune de Coppet

Mme Marlyse Strauss - déléguée suppléante commune de Begnins

qui sont assermentés et applaudis par l'assemblée.

**Nomination du Bureau**

Election du président du conseil intercommunal : M. Jean-Michel Hainard est réélu jusqu'au 30 juin 2006 (fin de la législature)

Election du vice-Président du conseil intercommunal : M. Denis Hermanjat est réélu jusqu'au 30 juin 2006 (fin de la législature)

**Election des scrutateurs**

Sont élus scrutateurs : M. Cédric Zimmermann  
M. Claude Guilloud

**Election des scrutateurs suppléants**

Sont élus scrutateurs suppléants : M. Thierry Perrin  
M. Markus Kammermann

**3. Mutations au sein du Comité de Direction**

Mme Marie-Joëlle Semadeni et M. Pierre-André Romanens sont proposés puis élus par acclamation.

**Election du Président du Comité de Direction**

M. Yves Reymond est élu par acclamation.

**4. Assermentation**

Madame Semadeni et Messieurs Reymond et Romanens seront assermentés lors de la prochaine séance du 19 avril 2005.

## 5. **Approbation du procès-verbal de la séance du 14.12.2004**

Une rectification est à apporter :

Point 4: Dépôt de préavis no. 8-2004 - Prêt à PôleNyon d'un montant de

**Fr. 320'000.--** (et non Fr. 312'000.--) pour contribuer à l'acquisition des parcelles du parc chevalin.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 6. **Préavis no. 7-2004 - Demande de crédit de Fr. 20'000.-- pour la création d'un répertoire des entreprises des Communes du district de Nyon.**

Le rapport de la commission recommande aux conseillers d'approuver cette demande.

La discussion est ouverte, personne ne demande la parole.

**Vote : Le préavis no. 7-2004 est approuvé à l'unanimité.**

## 7. **Préavis no. 8-2004 - Prêt à PôleNyon d'un montant de Fr. 320'000.-- pour contribuer à l'acquisition des parcelles du Parc Chevalin.**

Le rapport de la commission ad-hoc recommande aux conseillers d'accepter la demande.

Sur le plan financier, la commission de gestion et des finances recommande aux conseillers d'approuver le prêt à PôleNyon et de l'autoriser à emprunter la somme de Fr. 320'000.-- selon les modalités définies dans le préavis 8-2004 pour autant que les conditions suivantes soient réunies:

- Toutes les précautions ont été prises par PôleNyon pour que la promesse de vente et d'achat conditionnelle soit sans risque financier pour PôleNyon donc pour le Conseil Régional, étant donné que les arrhes versées en trop pour les terrains qui ne seraient pas déclassés, seront remboursés.
- PôleNyon sera en possession d'une garantie bancaire couvrant l'entier des arrhes versées lors de la signature de la promesse de vente et d'achat soit Fr. 623'149.20
- La société coopérative PôleNyon va obtenir des crédit des pôles un prêt sans intérêt pour la moitié de l'investissement, soit Fr. 320'000.--.
- PôleNyon peut assurer sur son budget ordinaire la charge des intérêts. La commission suggère au Comité d'obtenir les meilleures conditions possibles pour cet emprunt.

La discussion est ouverte.

Plusieurs conseillers prennent position notamment concernant l'aspect politique de ce projet.

M. Pradervand insiste sur la volonté politique du Conseil Régional. Il précise que la promesse d'achat/vente ne sera signée que si le COPIL aboutit favorablement et que dans le cadre des lignes directrices de l'agglomération nyonnaise le Conseil Régional décide, avec Nyon, de déclasser une zone suffisamment intéressante pour que la promesse d'achat puisse se faire sur ces terrains.

M. Penel informe que quelques éléments de détails mineurs concernant la convention établie entre le comité du Parc Chevalin et le comité de PôleNyon doivent encore être apportés. Ceux-ci ne modifient en aucun cas la base de celle-ci.

**Vote : Le préavis no. 8-2004 est approuvé par : 21 OUI 2 NON  
1 ABSTENTION**

## 8. Dépôt de préavis

**Préavis no. 9-2005 - Demande de crédit de Fr. 64'000.-- pour finaliser le plan partiel d'affectation de la Dôle.**

Présentation de ce préavis par M. Natalini responsable Tourisme

La commission de gestion et des finances étudiera ce dossier.

**Préavis no. 10-2005 - Demande de crédit de Fr. 60'000.-- pour la réalisation d'un pavillon d'accueil zoo-pédagogique au Zoo de la Garenne.**

Présentation de ce préavis par M. Hofer, responsable Activités culturelles, sportives, sociales et d'intérêt régional.

Commission ad-hoc nommée : M. Kammermann            *M. Barendse (suppléant)*  
    M. Billeter                                    *Mme Kneubuehler (suppléante)*  
    M. Rivaz

## 9. Présentation par le Comité de Direction du plan d'action 2005-2006

Un exemplaire sera adressé à chacun ces prochains jours. Le comité attend d'éventuels commentaires ou critiques des délégués.

## 10. Communications du Comité de Direction.

M. Dériaz informe que le site internet est opérationnel.

M. Stampfli annonce que l'inauguration de la liaison Nyon - Chens-sur-Léman est fixée au 22 mars 2005.

## 11. Propositions individuelles et divers

M. Guilloud désire des informations concernant le projet de la route des Montagnards.

M. Freudiger répond qu'actuellement, le dossier a été stoppé pour permettre la mise en place des lignes directrices du développement régional et sera réétudié par la suite.

La parole est donnée à M. Pertusio qui rend hommage à Messieurs Dériaz et Fossati, démissionnaires.

La séance est levée à 22 h 45.

Trélex, le 8 mars 2005

Le Président  
J.-M. Hainard

La Secrétaire  
J. Joseph